

## Compte rendu Réunion du Conseil municipal du 02.11.2021

Le 02 novembre 2021 à 20 heures 30, le conseil municipal de la Commune de Malans s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, et sous la présidence de Monsieur Mickaël NICOLET, Maire, pour la session ordinaire du mois de novembre 2021.

### **Étaient présents :**

Madame BOURENANE Sabrina ; Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, Madame GUINCHARD Aurélie, Monsieur CHILLARON-PEREZ Manuel ; Monsieur GUINCHARD Florian ; Monsieur LONCHAMPT Anthony ; Monsieur MEMBRE Maurice ; Monsieur NICOLET Jérémy ; Monsieur NICOLET Mickaël.

### **Étaient excusés : -**

Il a été procédé, conformément à l'article « L2121-15 du code général des collectivités territoriales », à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil Madame GARNIER-LIBOZ Agnès, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire a déclaré la séance ouverte :

M. le Maire demande à ce qu'il soit ajouté à l'ordre du jour le logement au 9 grande rue ; ce que le conseil a accepté.

### **Délibération 2021-40 : F3 4b Rue des vignes.**

Mme DORNIER Alice a remis le 29 juin 2021 à M. le Maire sa lettre pour donner congé au 31 octobre 2021 à la location de l'appartement qu'elle occupe depuis le 08 octobre 2020, situé au 4b rue des vignes (dessus Mairie).

L'état des lieux réalisé le 29 octobre par M. MEMBRE Maurice et M. le Maire n'appelle aucune remarque. La caution de 325.00€ peut donc lui être remboursée.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour mettre fin au bail de Mme DORNIER Alice au 31/10/2021 et lui restituer sa caution de 325.00€ sous réserve que l'intégralité de ses loyers dus à bien été réglée.

### **Délibération 2021-41 : F3 4b Rue des vignes.**

M. DORNIER Matthieu, avait déposé un dossier complet le 13 juillet 2021 pour se positionner sur l'appartement du 4B rue des vignes (dessus Mairie).

M. DORNIER a repris contact avec la Mairie pour nous informer qu'il souhaite toujours louer cet appartement. Il nous a fourni toutes les garanties et documents nécessaires à l'étude de son dossier.

Après discussion, les membres du conseil municipal sont d'accord, à l'unanimité des présents, pour louer cet appartement à compter du 01/11/2021 à M. DORNIER Matthieu pour un loyer mensuel sans les charges de 330.00€ accompagné d'une caution d'une valeur de 330.00€, correspondant à un mois de loyer.

## **Délibération 2021-42 : Assiette, dévolution et destination des coupes 2022.**

### 1. Assiette des coupes pour l'année 2022

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2021, l'état d'assiette des coupes et propose les parcelles 21r & 22a.

### 2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes.

Il est proposé de vendre les coupes et les produits de coupes comme suit :

En vente ouverte au public :

Parcelle 12i, 17a et 18a chênes et feuillus en bloc façonné

En ventes groupées par contrats d'approvisionnement :

Parcelle 21r et 22a grumes et petits bois

Parcelle 12i, 17a et 18a en grumes de Hêtres

### 3. Délivrance à la commune pour l'affouage.

Le produit des coupes des parcelles 21 & 22 à l'affouage sera mis à disposition sur pied.

Le règlement, le rôle, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et les garants seront pris ultérieurement.

Après discussion, les membres du Conseil municipal sont d'accord à l'unanimité des présents pour approuver l'état d'assiette des coupes 2021 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ; décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme ci-dessus énumérées et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

## **Délibération 2021-43 : F3 9 grande rue.**

Suite à publicité, la commune a reçu une demande pour la location de l'appartement F3 au 9 grande rue (au-dessus du foyer).

Après étude et discussion du dossier, la candidature de M. MAHMEDOV Robert Azizovitch étant conforme, a été retenue.

Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité des présents pour lui louer cet appartement à compter du 15 novembre 2021.

Loyer mensuel sans les charges : 370 € accompagné d'une caution d'une valeur de 370 € (un mois).

## **AFM-Téléthon : Demande de subvention**

Comme chaque année l'association AFM-Téléthon sollicite les communes pour un soutien financier afin de mener à bien ses actions de proximité, en faveur des malades et familles concernées.

Après discussion, les membres du Conseil municipal ne souhaitent pas donner suite.

## **DM Budget eau & Attributions de compensation :**

Deux Décisions Modificatives sont à prendre afin de régulariser les comptes.

\*La Première concerne deux factures du SIEPA (évoquées lors du dernier conseil)

Il convient de basculer 150.00€ du compte 61523 Réseaux ; au compte 658 charge de gestion

\*La seconde concerne les attributions de compensation

Il convient de prévoir une ouverture de crédit aux comptes 739211 et 73928. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de la section de fonctionnement à savoir 755.00€

## **Diagnostic installation éclairage public :**

Le SYDED a remis son diagnostic sur l'installation de notre éclairage public.

Il nous proposerait de remplacer nos 35 points lumineux par des éclairages LED et de faire un abaissement de 70% de la lumière sur une période de 6 heures /jour.

Le prévisionnel théorique indique un coût annuel d'énergie compris entre 340 et 360€ contre 2600€ actuellement.

Le remplacement de l'ensemble des luminaires par du LED se monterait à 19 250.00€ subvention déduite.

En réduisant les interventions, du fait d'une durée de vie plus longue, on peut espérer un retour sur investissement de 6 années et demi si l'on intègre une subvention de 175€ / luminaire.

A cela il faut ajouter une mise en conformité des 2 armoires ; mise en place de 3 protections avec différentiel ; mise en place de 2 horloges astronomiques et le remplacement de 3 mâts pour un montant qui oscille entre 3500 et 5000€.

Pour les enjeux environnementaux et économiques le conseil décide de poursuivre et affiner au plus juste cette étude.

## **Illuminations de Noël :**

En vue du marché de Noël organisé par le Foyer, nous proposons le samedi 27 novembre pour l'installation des luminaires.

## **Divers :**

- 11 novembre : Préparation de la cérémonie avec la participation de l'Union National des anciens Combattants ; M. MEMBRE Maurice & Mme GUINCHARD Aurélie se portent volontaires pour l'organisation de la réception.  
L'UNC organise une vente de bleuet au profit des anciens combattants les plus démunis.
- Questionnaire mutualisation : M. le Maire a répondu à un questionnaire émis par la CCLL sur des éventuels besoins de mutualisation au niveau intercommunal.
- Département : Versement à la commune du Fond Départemental de Péréquation des Taxes Professionnelles (FDPTP) pour l'année 2021, à hauteur de 4391.75€
- Bois : L'ONF nous a adressé la fiche de l'exploitation des parcelles 25 & 28. Abattage & débardage par TRAVAUX FORESTIERS NICOLET EDMOND, pour un montant de 6590.00€ HT. Facture de TRAVAUX FORESTIER NICOLET EDMOND pour l'abattage et débardage des sapins du *Pesseulier* et du *Canton* pour un montant de 3230 ?57€ HT soit 3553,62€ TTC.
- Eglise : Mme VESVROTTE nous a adressé un petit article qu'elle a rédigé sur M. Claude Pierre JOUFFROY auteur des 3 tableaux de notre église.
- Loir Diffusion : Nous avons passé commande de 2 nouvelles guirlandes, identiques à celle posée sur la fontaine du haut, afin de finir le tour de celle-ci. Montant de 231.60€ TTC

- Bacs jaunes : Une réorganisation des tournées de la collecte des bacs jaunes est prévue pour 2022 afin de soulager les équipes et de mieux gérer cette collecte. A partir de janvier les bacs jaunes seront collectés le LUNDI SEMAINE IMPAIRE. (les habitants recevront une info avec les calendriers).
- TRI : L'association TRI convie notre Mairie le samedi 20 novembre pour nous présenter ses nouveaux investissements.
- Eau : Une analyse d'eau sur la station de traitement du Val Ste Marie a mis en évidence une contamination de l'eau par des coliformes. Après avoir immédiatement averti Mme FLEURY (qui est la seule consommatrice de cette eau) M. MEMBRE Maurice a contacté l'entreprise THIEULIN qui est intervenue sur le traitement UV en alarme. Depuis, une nouvelle analyse conforme nous est parvenue. L'eau est bonne à la consommation.
- Ets MOUROT TP nous a adressé la facture suite à la réfection du chemin Jeanneret pour un montant de 7503.00€ HT (légèrement en dessous du devis).
- Ets LANGUILLE : l'entreprise LANGUILLE nous a adressé différentes factures :  
Conduit de feu T2 rue des vignes 1276.14€ TTC  
Rhabillage maçonnerie 4 rue du chalet 163.20€TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.